



Traité 'Houlin

Michna 6 - Chapitre 1

כָּשֶׁר בְּפָרָה, פָּסוּל בְּעֵגְלָה;
כָּשֶׁר בְּעֵגְלָה, פָּסוּל בְּפָרָה.
כָּשֶׁר בְּכֹהֲנִים, פָּסוּל בְּלוֹיִם;
כָּשֶׁר בְּלוֹיִם, פָּסוּל בְּכֹהֲנִים.
טְהוֹר בְּכֵלֵי חֶרֶשׁ, טָמֵא בְּכֵל הַיְכָלִים;
טְהוֹר בְּכֵל הַיְכָלִים, טָמֵא בְּכֵלֵי חֶרֶשׁ.
טְהוֹר בְּכֵלֵי עֵץ, טָמֵא בְּכֵלֵי מַתְכוֹת;
טְהוֹר בְּכֵלֵי מַתְכוֹת, טָמֵא בְּכֵלֵי עֵץ.
הַחֵיב בְּשִׁקְדִים הַמְרִים, פְּטוֹר בְּמַתּוּקִים;
הַחֵיב בְּמַתּוּקִים, פְּטוֹר בְּמְרִים:

Ce qui est valide pour la vache (rousse), est invalide pour la génisse (dont le cou est brisé) – ('égla 'aroufa). Ce qui est valide pour la génisse, est invalide pour la vache (rousse). Ce qui est valide pour les Cohanim, est invalide pour les Léviim. Ce qui est valide pour les Léviim, est invalide pour les Cohanim. Ce qui est rituellement pur dans un récipient en terre cuite est rituellement impur dans tous les autres types de récipients ; ce qui est rituellement pur dans tous les autres types de récipients est rituellement impur dans un récipient en terre cuite. Ce qui est rituellement pur dans les récipients en bois est rituellement impur dans les récipients en métal ; ce qui est rituellement pur dans les récipients en métal est rituellement impur dans les récipients en bois. En ce qui concerne l'obligation de prélever la terouma et le ma'asser, le stade de développement obligatoire pour les amandes amères est exempté pour les amandes douces ; et le stade de développement obligatoire pour les amandes douces est exempté pour les amandes amères.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions